

# Association canadienne de counseling et de psychothérapie

## Section de spiritualité en counseling

### Bourse d'étude

#### Objectif

Reconnaître le travail des étudiants dans le domaine des services pastoraux et spirituels en counseling et psychothérapie et reconnaître leur engagement personnel et professionnel dans la profession du counseling et de la psychothérapie.

Montant      **\$500**

#### Critères d'éligibilité

1. Le candidat doit être :

- Un(e) membre en règle de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie
- Un(e) membre en règle de la Section de spiritualité en counseling
- Actuellement inscrit(e) ou prévoir être inscrit(e) d'ici septembre dans un programme de counseling et de psychothérapie axé sur les services pastoraux ou spirituels offert en counseling et psychothérapie
- Un(e) résident(e) canadien(ne) et fréquenter une institution postsecondaire au Canada.

2. Les critères d'éligibilité suivants seront également pris en considération lors du choix d'un(e) récipiendaire de la bourse d'étude de la Section de spiritualité en counseling de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie :

Le ou la récipiendaire devra avoir démontré :

- Une MPC de 3,0 ou plus ;
- Un service de leadership exceptionnel au sein de leur institution et/ou de leur communauté dans le domaine des soins spirituels ;
- Un besoin financier pour l'année scolaire en cours ou à venir ;
- Soumettre une réponse à la **question à développement** suivante :

**« Pourquoi vous sentez-vous appelé à poursuivre des études en counseling et psychothérapie axé sur les soins spirituels? » (250 mots)**

Une copie de l'information et de la documentation suivante doit être fournie pour justifier les critères d'éligibilité énoncés ci-dessus :

- Relevé de notes le plus récent
- État des revenus et des dépenses (budget actuel ou projeté)
- Lettre de référence attestant de l'implication scolaire et/ou communautaire
- Réponse à la question à développement (250 mots)

### **Pour soumettre une demande**

Les candidats sont tenus de compléter dûment le formulaire de demande et y joindre tous les documents supplémentaires demandés et les envoyer en **format PDF** par courriel à [memberservices@ccpa-accp.ca](mailto:memberservices@ccpa-accp.ca) par le 15 février 2018.

**La date limite est fixée au 15 février 2018.**

**Le ou la récipiendaire sera annoncé(e) et recevra la bourse d'étude lors du congrès annuel de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie**

**Note :** La signature du proposant n'est pas requise pour ce prix.

### **Critères d'évaluation**

Un comité composé de trois (3) membres de la Section de spiritualité en counseling selon les procédures prescrites par l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie évaluera les critères d'éligibilité pour chaque soumission.

### **La sélection d'un(e) récipiendaire sera effectuée en fonction des critères suivants :**

- Respect de la date limite de la soumission
- Besoin financier
- Activités parascolaires
- Réponse à la question à développement
- Excellence académique